



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pensez à vous faire vacciner avant l'été : des créneaux sont disponibles dans les Landes!

Mont-de-Marsan, le 11 juin 2021

**>>> La vaccination, notamment celle des jeunes adultes (18-49 ans) : une nécessité pour atteindre l'immunité collective et faire barrage aux variants**

**Le taux de vaccination dans les Landes approche les 50 % en primo-injection (48,4 %) et 26% des landais bénéficient d'un schéma vaccinal complet.**

Toutefois, **la population de Nouvelle Aquitaine a été moins exposée à la Covid** et l'immunité collective est donc moins importante.

Il faut donc impérativement que **la population continue à se faire vacciner notamment les jeunes adultes (18-49 ans), qui peuvent se faire vacciner** depuis le 31 mai, pour **améliorer l'immunité de la population dans notre région**. Plus tôt cet objectif sera atteint, plus nous **ferons collectivement barrage aux variants, notamment au variant Delta (Indien) présent sur le département qui nous impose d'être particulièrement vigilant et nécessite de conforter le niveau vaccinal de la population**. Il s'agit d'éviter l'apparition de nouveaux foyers sur nos territoires dans le courant de l'été, qui pourraient générer une nouvelle propagation de l'épidémie.

**>>> Des créneaux sont disponibles et des livraisons importantes de vaccins sont programmées pour les prochaines semaines**

Des **créneaux de rendez-vous sont disponibles dans plusieurs centres** de vaccination du département, comme à Mont-de-Marsan, Labrit ou Dax, où les horaires ont été revus pour permettre des vaccinations le week-end et en soirée.

Pensez également à **contacter vos professionnels de proximité** (médecins-généralistes, médecins spécialistes, médecins du travail, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) qui peuvent vous vacciner (avec du Moderna pour les 18-54 ans).

Des livraisons complémentaires importantes de vaccins Pfizer et de Moderna sont programmées pour les prochaines semaines. **De nouveaux créneaux vont donc pouvoir être proposés dans les centres de vaccination mais aussi chez les professionnels de santé de ville (pharmacies, médecins).**

## >>> Une vaccination compatible avec les départs en vacances et pour disposer du pass sanitaire !

Désormais, tenant compte des avis de la Haute Autorité de Santé, le délai entre les deux doses de vaccins s'étend de 35 à 49 jours, soit 5 semaines à 7 semaines (étant entendu que la référence reste de 6 semaines pour la population générale). Cette souplesse apportée dans la fixation de les dates de vaccination facilite l'adaptation aux dates des vacances.

Ainsi, par exemple, si vous avez prévu de partir en vacances début août, vous pouvez recevoir les **2 injections des vaccins à ARN messager (Pfizer et Moderna) avant votre départ en vacances si vous vous faites vacciner, pour la 1ère injection, avant le 27 juin.**

Vous avez également tout intérêt, quel que soit la date de votre départ en vacances, à recevoir une **1ère injection avant votre départ pour bénéficier d'un premier niveau de protection** et vous pourrez réaliser la 2<sup>ème</sup> injection à votre retour (jusqu'à 7 semaines après la 1ère injection, si nécessaire).

Disposer du schéma vaccinal complet, c'est la garantie de disposer **du pass sanitaire** et pouvoir participer à des grands rassemblements en France de plus de 1 000 personnes (festivals, parcs d'attractions, spectacles, manifestations sportives ...) ou passer les frontières.

## >>> Une vaccination prochainement ouverte aux plus de 12 ans !

Les centres de vaccination pourront vacciner les jeunes de 12-18 ans dans les prochains jours.

Pour cela, chacun est invité à utiliser les créneaux disponibles, ouverts par les centres de vaccination, via les plateformes de rendez-vous en ligne Doctolib-vaccination et Maiaa-vaccination.

**L'application sur téléphone portable « TousAntiCovid », qui comprendra vos attestations de vaccination dans le cadre du Pass sanitaire, nécessaire pour participer aux festivals, parcs d'attraction, spectacles, manifestations sportives... de plus de 1000 personnes, permet de visualiser les créneaux disponibles dans tous les centres de vaccination et de vous inscrire en quelques clics.**

### Le Pass sanitaire : mode d'emploi

Le Pass sanitaire est nécessaire pour participer à des grands rassemblements en France (de plus de 1 000 personnes : festivals, parcs d'attractions, salles de spectacles, manifestations sportives...) ou passer les frontières.

il y a trois options pour l'obtenir :

- ➔ le certificat de [vaccination complète](#),
- ➔ le résultat de test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures,
- ➔ ou un « certificat de rétablissement du Covid » (résultat de test positif - PCR ou antigénique- de plus de deux semaines et de moins de six mois).

Il est possible de télécharger ces documents dans l'application « [TousAntiCovid](#) » :

pour les tests, vous recevez un sms ou un e-mail avec les instructions à suivre,

pour la vaccination, vous pouvez obtenir toutes les informations sur [ameli.fr](#)

#### Contact presse Préfecture

Samantha Benzin

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)

#### Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N°: 06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)